

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
vendredi 8 juillet 2022

**N° CP-2022-7-12-4**

**N° applicatif 3995**

### **12<sup>ème</sup> Commission**

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

#### **Service instructeur**

Service de la tarification solidarité

#### **Service consulté**

### **CONVENTION RELATIVE AUX SERVICES D'ACCUEIL DE JOUR AUTONOMES POUR PERSONNES ÂGÉES DU HAUT-RHIN ET PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT 2022**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'autoriser :

- Le versement de la participation financière annuelle de la Collectivité pour 2022 aux associations gestionnaires d'un accueil de jour autonome dans le Haut-Rhin, d'un montant total de 300 300 € dont 19 800 € pour l'Association pour le Développement de l'Accueil de Jour (ADAJ), 235 950 € pour l'Association Pour l'Accompagnement et le Maintien A Domicile (APAMAD), 44 550 € pour l'Association Georges Allimann-Zwiler (AGAZ).
- Le renouvellement de la convention relative aux services d'accueil de jour autonomes pour personnes âgées du Haut-Rhin conclue avec les 3 associations gestionnaires du territoire.

La Commission permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin a approuvé, le 6 juillet 2018, une convention définissant les modalités de financement des accueils de jour autonomes pour personnes âgées dépendantes et attribuant une participation financière facultative destinée à soutenir financièrement ces structures qui ne bénéficient pas, contrairement aux accueils de jour annexés, des mutualisations liées à l'adossement à un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).

Il convient de relever que l'existence de ces participations pour les accueils de jour autonomes du territoire haut-rhinois renvoie à des modalités de tarification fondamentalement différentes par rapport à celles relatives aux accueils de jour autonomes du territoire nord. L'harmonisation des pratiques fera l'objet sur la période 2023-2024 d'une étude approfondie afin de définir un modèle commun de tarification applicable à toutes les structures de la Collectivité européenne d'Alsace, en ayant pris soin, au préalable, d'évaluer et de maîtriser les incidences financières pour les usagers, les gestionnaires et la Collectivité, tout en statuant sur le sort de cette participation financière.

La convention signée en 2019 avec les 3 gestionnaires du territoire haut-rhinois est arrivée à échéance le 31 décembre 2021. Dans l'attente des conclusions de l'étude susvisée, il est proposé de renouveler cette convention et de reconduire en 2022 la participation financière attribuée à hauteur de 1 650 € par place conformément aux crédits inscrits au budget 2022 de la Collectivité.

Le montant global de cette participation s'élève à 300 300 € pour les trois associations concernées par ce dispositif, à savoir :

- Association pour le développement de l'accueil de jour « Le Pfarrhüs » (ADAJ) à KEMBS avec 12 places, soit une participation de 19 800 €,
- Association pour l'Accompagnement et le Maintien à Domicile « Escapades » (APAMAD) avec 143 places réparties sur 9 sites géographiques (MULHOUSE, COLMAR, SAINT-LOUIS, THANN, ROUFFACH, LIEPVRE, WITTENHEIM, RIEDISHEIM et ZILLISHEIM), soit une participation de 235 950 €,
- Association Georges Allimann Zwiller « Domaine du Doppelsbourg » (AGAZ) à HIRSINGUE avec 27 places, soit une participation de 44 550 €.

Les 13<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> Commissions ont émis un avis favorable sur ce rapport lors de leurs séances respectives des 27 et 30 juin 2022.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'accorder aux services d'accueil de jour autonomes pour personnes âgées du Haut-Rhin précités, une participation au fonctionnement de leur activité au titre de l'année 2022, pour un montant global de 300 300 € selon le détail suivant :
  - 19 800 € à l'Association pour le Développement de l'Accueil de Jour (ADAJ) « Le Pfarrhüs » à KEMBS,
  - 235 950 € à l'Association pour l'Accompagnement et le Maintien à Domicile (APAMAD) « Escapades »,
  - 44 550 € à l'Association Georges Allimann Zwiller (AGAZ) « Domaine du Doppelsbourg » à HIRSINGUE.
  
- D'approuver en conséquence le modèle-type de convention relative aux services d'accueil de jour autonomes pour personnes âgées du Haut-Rhin, joint en annexe et de m'autoriser à signer, avec les trois structures précitées concernées, chaque convention particulière à établir sur la base de ce modèle-type.

Les crédits concernés seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante au Budget Primitif 2022 :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P097	P097O002	P097E01	T02	(2462) 65-6568-4238	300 300 €
TOTAL					300 300 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY